



30/05/24 - Révision H



Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France agit pour connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel dans la région Hauts-de-France.

En 2023, l'association présente dans les 5 cinq départements de la région, préserve 544 sites pour une surface de 18 348 hectares.

Soucieux d'être en cohérence par rapport à son objet statutaire et ses activités, dans un souci d'exemplarité et de transparence vis-à-vis de ses membres et partenaires, le Conservatoire conscient des impacts majeurs des changements climatiques s'engage dans une politique environnementale visant à mesurer et limiter ses impacts sur l'environnement. Celle-ci s'applique à toutes les activités du Conservatoire (bureaux, gestion de sites, locaux techniques)

Cette politique environnementale vise à réduire l'impact environnemental global du Conservatoire avec notamment un objectif de baisser de 10% ses émissions de GES pour 2030.

Elle s'articule autour des axes suivants :

- Respecter la réglementation et les autres exigences environnementales
- Faire connaître notre engagement à nos partenaires et nos adhérents
- Réduire la production de déchets et en améliorer la gestion
- Réduire nos émissions de polluants
- Maîtriser la consommation d'énergie, de carburant et d'eau
- Adopter une consommation et une politique d'achat responsables
- Définir les éco gestes les plus pertinents et inciter les collaborateurs et les parties prenantes à agir

Afin de renforcer la mise en œuvre de cette politique environnementale, le Conservatoire d'espaces naturels a réalisé en 2023 un premier bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et s'engage dans une démarche de transition.

Notre démarche s'inscrit en terme d'amélioration continue. Cela nous incite à revoir sans cesse notre système et nos objectifs afin d'atteindre un haut niveau de maîtrise de nos impacts.

Je m'engage personnellement en tant que Président du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France à mettre tout en œuvre pour respecter nos engagements et confie au directeur le suivi de cette politique.

Chacun doit participer au déploiement de cette politique dans le cadre de ses attributions et de ses compétences.

La personne chargée de la qualité a pour mission de mettre en œuvre cette politique dans le cadre du Système de Management Environnemental. Elle aura à rendre compte de la mise en place de cette démarche et de sa bonne application lors de la revue de direction annuelle.

« Je nomme Frédérique VANDENBROUCK (Chargée de gestion documentaire et de la qualité) pour assurer l'animation de la démarche. Elle sera en charge de la surveillance et de l'évaluation du SME, et alertera la direction en cas d'écarts constatés ou d'inadéquation des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs. »

Boves, le 30/05/2024

Christophe Lépine
Président

Vincent Santune
Directeur

